

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 AOUT 2011**

**AVIS SUR L'EVOLUTION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Suite au projet de schéma départemental d'évolution de la coopération intercommunale présenté par M. le Préfet de la Loire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

- Emet un avis défavorable au projet relatif à la fusion des communautés de communes du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut Forez et des Vals d'Aix et d'Isable. La Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable, créée par la volonté des communes du canton répondant aux besoins du territoire, avec un travail plus efficace de par la proximité des communes. Un regroupement ne pourrait être que l'aboutissement d'un projet en commun.
- Emet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte d'Urfé. Ce syndicat n'ayant plus d'activités, l'existence juridique de cette entité ne se justifie plus.

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE.**

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2010, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, adopté par le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde. Ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie.

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Suite à une promotion interne d'un agent et vu les besoins du service, décide de supprimer le grade d'agent technique principal 1<sup>ère</sup> classe et de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2011, le poste d'agent de maîtrise.

**CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE : ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE – DCE MAITRISE D'OEUVRE**

Approuve le dossier de consultation des entreprises en vue du choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction du groupe scolaire.

Emet un avis favorable sur une consultation selon la procédure adaptée.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ESB (ENTENTE SPORTIVE BOULES ST GERMAIN LAVAL)**

Ne donne pas suite à la demande de subvention, en raison de la subvention annuelle qui est déjà versée.

**PROGRAMME VOIRIE ANNEE 2012**

Donne son accord pour l'inscription de la réfection de la rue de la Genétine, au titre du programme de voirie 2012 et sollicite l'aide prévue du Conseil Général de la Loire.

**CONSTRUCTION STATION D'EPURATION – APPROBATION DCE**

Approuve le dossier de consultation des entreprises, préparé par le Cabinet MERLIN, pour le marché de travaux en vue de la construction d'une station d'épuration au lieu dit « Pralong » et émet un avis favorable sur une consultation selon la procédure adaptée.